

Délibération 2023/38

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET**

Séance du 12 mai 2023

Date de la convocation : 05/05/2023
Date d'affichage : 05/05/2023
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres votants par procuration : 1
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14
POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**Objet de la délibération : SERVITUDE DE PASSAGE ET ACHAT PARCELLES - LIEU-DIT
FAMOURIES**

L'an deux mil vingt-trois et le douze mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Estelle BONNIOL, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Stéphanie JEUNET, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : Christine NOHARET,

Absents excusés : Patrick LOUX,

Quorum : 13/15 Votants 14/15

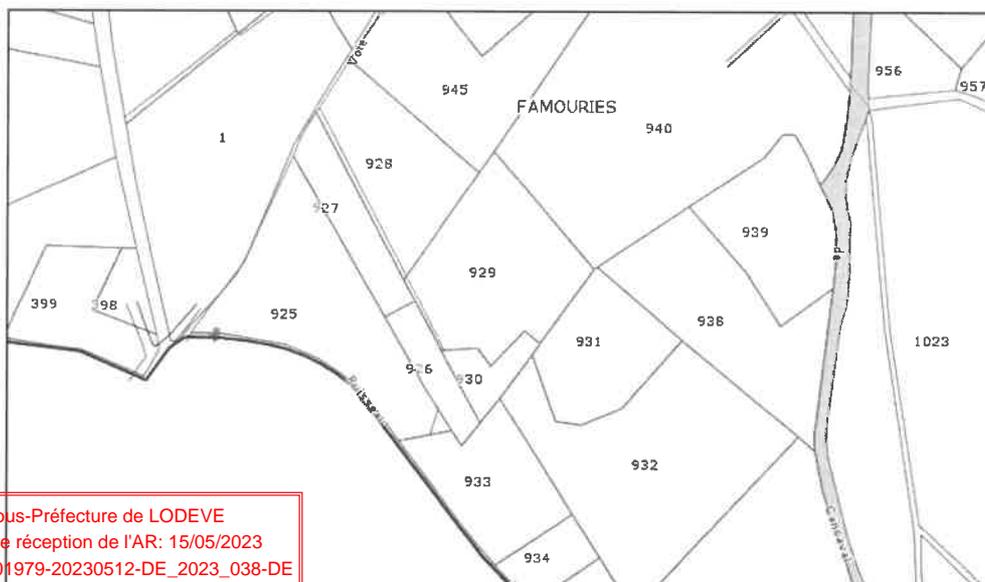
Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Exposé :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a validé le projet de pumptrack – skate parc – espace fitness. Elle informe le Conseil que le terrain de l'actuel skate parc est trop petit est mal adapté au projet. Il conviendrait d'installer le projet près des jardins partagés au lieu-dit Famouries.

Les parcelles cadastrées C938 de 3700 m² et C939 de 2560 m² appartenant à M JULLIEN serait un emplacement intéressant. Ce dernier propose de vendre ces parcelles à la commune pour un montant de 3000 €.

De plus, il convient de créer une servitude de passage avec un terrain voisin sur les parcelles cadastrées C 931 et 932 appartenant à Monsieur Joël CASTES.



Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE la réalisation d'une servitude de passage gratuite sur les parcelles cadastrées C 928, C 929 et C 930 appartenant à la commune de PERET et C 931, C 932 appartenant à M Joël CASTES ;**
- **APPROUVE l'acquisition des parcelles cadastrées C 938 (3700 m²) et C 939 (2560 m²) appartenant à M Eric JULLIEN pour un montant de 3 000 € ;**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification le

Sous-Préfecture de LODEVE
Date de réception de l'AR: 15/05/2023
034-213401979-20230512-DE_2023_038-DE